

Communauté de communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 06 avril 2016

convocation 01 avril 2016

PRESENTS : Pierre GILBERT, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Micheline REBREYEND-COLIN, Jacques CALLAND, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représentée par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Nicole VELON, Jean-Claude NEVERS, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Cécile BESNIER – TRECOURT, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Wilfried HUREL.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à Monsieur RASSEAU et à Monsieur HUSSON pour la présentation de la gestion et suivi d'une équipe d'emplois verts, mission importante et reconnue de l'Adapemont.

Présentation par l'Adapemont

- Gestion et suivi d'une équipe d'emplois verts.

L'activité d'accompagnement vers l'emploi s'inscrit dans un cadre général défini par l'Etat, elle passe par plusieurs niveaux et acteurs. L'Adapemont encadre l'accompagnement pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, met en place et gère des chantiers d'insertion. Par ce biais, elle participe au développement touristique, économique et projets de territoire de la collectivité.

Pour bénéficier de financements de l'Etat, du Conseil régional et Départemental à hauteur de 75 % tous financeurs confondus, l'Adapemont a signé des conventions avec ces partenaires financiers.

Encadrés par 7 personnes, 44 agents bénéficiant de contrats à durée déterminée d'insertion à temps partiel (une obligation) interviennent sur tout le secteur sud-ouest du département dans tous les domaines: entretien espace verts, entretien et réparation de bâtiments, murets en pierres sèches, maçonnerie, menuiserie, bucheronnage, réouverture paysagère et agricole...

- Convention tripartite – Conseil Départemental- Communauté de Communes Petite Montagne- Adapemont

- Sur les Communautés de Communes de la Région d'Orgelet et Petite Montagne, les charges de fonctionnement de l'équipe d'insertion y compris l'encadrement administratif représentent 68 000 € par an. Pour assurer la pérennité des financements, particulièrement celui du Conseil Départemental, une Convention tripartite – Conseil Départemental- Communauté de Communes Petite Montagne- Adapemont est souhaitée. Après recensement des travaux auprès des communes, au nom de celles-ci, la communauté de communes demanderait leur réalisation, les réglerait avant de les refacturer aux communes concernées qui continueraient à suivre les travaux. Un conseiller schématise la démarche en insistant sur le fait « un échelon supplémentaire est mis en place pour la réalisation de travaux, en compliquant ce qui fonctionne bien aujourd'hui. » Le Président propose de réfléchir en 2016 sur la nouvelle organisation et le fonctionnement avant de prendre position sur la convention tripartite.

Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président

aucune décision depuis le dernier conseil communautaire

Assainissement

- Modification des règlements d'assainissement collectif et non collectif

Pour tenir compte des nouvelles dispositions réglementaires, les règlements d'assainissement collectif et non collectif sont modifiés.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces nouveaux règlements qui seront consultables dans les locaux de la Communauté de Communes et en mairie.

- Approbation des zonages de MONTAGNA, BOURCIA, BROISSIA, VALFIN.

Les enquêtes publiques sur ces communes étant terminées, par 38 voix pour et 2 absentions les plans de zonages d'assainissement sur chacune des communes de MONTAGNA le TEMPLIER, BOURCIA, BROISSIA, VALFIN sont approuvés tel qu'ils ont été présentés antérieurement, les difficultés évoquées lors de ces enquêtes publiques (organisation spatiale de la commune, coût des installations d'assainissement individuel, contraintes technico financières..) se retrouvent dans chaque dossier. Le rapport et le plan de zonage d'assainissement sont tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

✚ Approche budgétaire et financière.

Préparer l'avenir et donc de se « donner les moyens » est le fil conducteur du budget 2016. La nécessité d'apporter la fibre optique, le développement touristique et l'accueil des entreprises, font partie des préoccupations. Le transfert en pleine propriété des zones d'activités des communes membres aux E.P.C.I. au 01 janvier 2017 est une réalité qu'il convient d'anticiper.

Les baisses de dotations qui se confirment, le maintien du versement du F.P.I.C uniquement au titre de la garantie (malgré l'augmentation des taux de fiscalité en 2015) rendent les propos de l'année dernière d'actualité.

Quelques données pour 2016 et les années futures :

F. P.I.C. attribution au titre des mécanismes de garantie

2016	10 %	recettes en moins	10 257 €
2017	25 %	recettes en moins	25 642 €
2018	50 %	recettes en moins	51 985 €

D.G.F. (contribution à l'effort national)

2016	recettes en moins	87 188 € (/ DGF 2015)
2017	recettes en moins	88 000 € (/ DGF 2016)

Au 01/01/2017 par rapport à 2015 au minimum moins 112 000 €
représentant une hausse uniforme des taux de fiscalité de 7.46 %

Le mécanisme du versement du F.P.I.C. qui « aide les plus vertueux, donc ceux qui font des efforts » interpelle les conseillers communautaires qui constatent que, en ne respectant plus les critères d'attribution liés à l'effort fiscal, une double peine s'applique : perte de dotation + perte de l'augmentation de l'enveloppe nationale. Chercher à garantir le versement des dotations par l'augmentation des taux de fiscalité a un impact sur les ménages, mais ce dernier ne serait-il pas plus important en l'absence de F.P.I.C. ou de dotations ? tel est le questionnement des élus.

✚ Vote des taux de fiscalité.

L'étude sur la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) souhaitée lors du vote du budget 2015 n'a pu être réalisée en 2016 faute de moyens et de temps, les approches de fusion avec les communautés de communes voisines laissent présager que ce régime de fiscalité s'imposait dès lors que la fusion était validée. Le Président propose d'approfondir ce sujet cette année.

Etudier les différents postes de dépenses pour cibler d'éventuelles « économies » est évoqué, le Président indique que ce travail donnerait peut-être un peu d'aisance sur le budget mais ne permettrait pas en aucun cas de pallier les données financières actuelles, la gestion des services étant déjà conduite au plus près des besoins.

Rendre le territoire attractif par son aménagement et l'offre de services tout en donnant confiance à ses habitants semble être un préalable à son dynamisme. Compte tenu du débat précédent, du fait que le maintien du F.P.I.C. en 2016 s'est joué à quelques dixièmes, les élus s'interrogent sur l'opportunité de « re-coller au peloton ». Si le décrochage se poursuit ; il ne sera plus possible d'appliquer les mesures nécessaires.

Par 35 voix pour , 5 abstentions et 0 voix contre, les conseillers communautaires votent les taux de fiscalité 2016 suivants :

Taxe habitation	12,09 %	Foncier bâti	10,13 %
Foncier non bâti	22,79 %	Contribution foncière des entreprises	11,84 %

L'évolution des taux représentent une hausse uniforme sur chacun d'eux de 10.30 %.

✚ Questions et informations diverses.

Pays lédonien

La révision du SCOT imposait une phase diagnostique. Celle –ci est terminée et sera présentée prochainement en conseil communautaire.

La cotisation au Syndicat du Pays Lédonien est identique à celle de 2015- 1.40 € /habitant.

Commission Consultative Paritaire créée par le SIDEDEC en application de la loi sur la transition énergétique s'est réunie le 04 avril 2016. Monsieur NEVERS représente la Communauté de Communes.

Délibération du conseil municipal de la commune de Gigny reçue par mail le mardi 29/03/2016.

En l'absence du maire de la commune et en accord avec sa suppléante, le Président ne souhaite pas aborder ce point.

La colonie de la Platière à THOIRETTE

Un conseiller communautaire souligne le potentiel de cette structure qui est toujours en vente. Le Président suggère qu'une visite soit organisée lors de l'assemblée générale de l'association des maires du canton d'Arinthod.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21 heures 30 en rappelant la date de la prochaine réunion du conseil communautaire le 12 avril 2016.